

**Objectif :** Maîtriser les outils permettant d'aménager l'espace en vue de produire du terrain à bâtir.

---

**Intervenant :** maître de conférences en droit public à l'Université de Cergy-Pontoise et avocat spécialiste en droit public

**Public concerné :** Élu.e.s, Agents, Collaborateurs de cabinet

---

**Programme :** La réalisation de constructions nécessite au préalable la production de terrains à bâtir, le cas échéant à l'initiative de la Commune ou de l'intercommunalité compétente, à l'aide de procédures d'aménagement qu'il convient de maîtriser – en se préservant le cas échéant des initiatives privées inopportunes.

- La notion d'aménagement urbain,
  - Les principales procédures d'aménagement,
  - Comprendre un bilan d'opération d'aménagement,
  - La démarche opérationnelle – les actes conservatoires, • Créer une ZAC,
  - Réaliser un lotissement,
  - La relation avec le document d'urbanisme local,
  - Faut-il toujours concevoir la réalisation d'une opération.
- 

**Durée :**

Une journée de 09:00 à 17:00 Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

**Lieu :**

38 rue de la Coutellerie, 95300 PONTOISE

**Frais de participation :**

Prix nets par jour et par personne :

- o Moins de 500 habitants : 165 €
- o De 500 à 999 habitants : 185 €
- o De 1000 à 3999 habitants : 195 €
- o De 4000 à 9999 habitants : 205 €
- o + De 9999 habitants : 215 €